

Saint-Hilaire son titre de cure, lui adjoignirent celle de Cailladelle comme curatien et supprimèrent celle de Saint-Caprais à l'organisation (1803) Saint-Hilaire fut érigé en succursale du canton de Monflanquin. L'église de Saint-Caprais d'abord supprimée fut érigée en annexe de Saint-Hilaire par décret du 20 novembre 1806.

Géographie. - Cette paroisse est une section de la commune de Monflanquin. La superficie est de 800 hectares. Les principaux lieux sont: Bourgade à 1800 mètres de l'église; Bourmagne à 900m; Gargory à 800m; Saint-Caprais (l'annexe). Le Bureau de P. G. E. est à Monflanquin.

Eglises. - a) de Saint-Hilaire. - En 1601, Nicolas de Villars notait dans ses Mémoires que cette église est toute décurvée, qu'on ne peut couvrir l'autel, que le cimetière est pollué, que la caminade est ruinée, qu'il n'y a point de fonts, point d'ornements et que le recteur en porte grand il vient, ce qui est rare, toutes les trois semaines... Le verbal de Mascaron de 1682 porte: "L'église de Saint-Hilaire est sur une petite éminence avec 3 ou 4 maisons auprès, longue de 10 cannes, large de 4, haute de 6, ni voûtée ni lambrissée. Le clocher est au bas de l'église en triangle."

b) de Saint-Caprais. - Au sujet de cette église Nicolas de Villars écrivait dans ses Mémoires en 1601: "Elle est entièrement décurvée et ne peut faire service à couvert; l'autel est entier. Il n'y a rien de ce qui est nécessaire à une paroisse. L'église et le cimetière sont pollés. Sur 29 feux il y a 19 catholiques non compris 10 familles huguenotes." D'après le verbal de Mascaron de 1682, cette église est champêtre, sur une éminence, longue de 8 cannes, large de 4, haute de 6, ni voûtée ni lambrissée. Le clocher est sur deux piliers, il y a trois ouvertures. Le 24 octobre 1708 les visiteurs généraux de l'ordre de S. Jean constatent que l'autel est mal tenu, que le presbytère (choeur) est séparé de la nef par un balustrade, que deux fenêtres éclairaient le choeur, qu'il n'y a pas la réserve, la contre étant perdue de nouveaux convertis; que l'église est bâtie de pierre de taille, qu'elle est longue de cannes, large de 3, que le presbytère est lambrissé, sur la nef, qu'il y a une cloche rompue au petit clocher fait en pinacle, qu'il n'y a pas de sacristie, que le curé s'habille derrière l'autel; qu'il n'y a pas de maison presbytérale, que les habitants donnent 10 livres au curé pour indemnité de logement, qu'il y a 40 feux, 80 communicants et 3 familles de Nouveaux-Convertis (Arch. de la H^e Garonne. Fonds du Grand-Trévis. S. 11).

Note. - L'église de Saint-Hilaire fut estimée pendant la Révolution d'une valeur locative de 12 fs et capitale de 240 fs; celle de Saint-Caprais d'une valeur locative de 28 fs et capitale de 500 fs.

Temporel. - a) Saint-Hilaire. - De temps immémorial le Chapitre Saint-Etienne et le curé se partageaient la dîme par égales portions lorsque vers la fin du XVIII^e siècle, celui-ci opta pour la portion congrue. Mais s'étant bientôt ravisi il renonça à la portion congrue par acte du 8 décembre 1714. Le 6 juillet 1718 le curé et le chapitre passèrent une transaction, d'après laquelle le chapitre abandonnait au curé tous les fruits décimaux, moyennant 150 livres et 12 sacs d'avoine par an. Cet arrangement ne fut pas au successeur du curé contractant. Une nouvelle convention fut passée le 13 septembre 1726,